

**Division des personnels enseignants
DPE**

Réf. : DPE 2025-061
Affaire suivie par : DPE 3 - Service Parcours
Professionnels

Courriel : ce.dpe3@ac-versailles.fr

Diffusion :

Pour attribution : **A** Pour Information : **I**

	Rectorat		INSPE
I	DSDEN		Universités et IUT
I	78		Gds. Etab. Sup
I	91		CANOPE
I	92		CIEP
I	95	A	CIO
	Circonscriptions		CNED
	78		CREPS
	91		CROUS
	92		DDCS
	95		78
A	Lycées		91
A	78		92
A	91		95
A	92		DRONISEP
A	95		INS HEA
A	Collèges		INJEP
A	78		SIEC
A	91		Unités pénitentiaires
A	92		UNSS
A	95		Associations de parents d'élèves académiques
	Écoles		
	78		78
	91		91
	92		92
	95		95
	Écoles privées		
	Collèges privés		
	Lycées privés		
	MELH		
	LYCEE MILITAIRE		
A	EREA		
	ERPD		

Nature du document :

- ☒ Nouveau
☐ Modifié

Le présent document comporte :

Circulaire 3 p.
Annexe 0 p.
Total 3 p.

Versailles, le 7 mai 2025

**Étienne Champion,
Recteur de l'académie de
Versailles**

à

**Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement**

Pour attribution

**Mesdames et Messieurs les
Directeurs académiques des
services de l'Education Nationale,
les IA-IPR, les IEN**

Pour information

**Objet : Habilitation à exercer les fonctions de directeur délégué
aux formations professionnelles et technologiques**

Référence(s) : Décret n° 2016-657 du 20 mai 2016 modifiant
diverses dispositions relatives au changement de dénomination
des chefs de travaux en directeurs délégués aux formations
professionnelles et technologiques
Circulaire n° 2016-137 du 11-10-2016 parue au BOEN n° 37 du
13 octobre 2016

POINTS CLES : PROCEDURE D'HABILITATION ET MODALITES D'AFFECTATION DES
DDFPT

DEPOT DES CANDIDATURES : DU 10 SEPTEMBRE AU 10 OCTOBRE 2025 (12H),
VIA COLIBRIS

CALENDRIER : 1^{ERE} REUNION D'INFORMATION LE 18 JUIN 2025

2^{NDE} REUNION D'INFORMATION LE 10 SEPTEMBRE 2025

RESULTATS LE 13 NOVEMBRE 2025

1. CANDIDATURES

1.1 Conditions d'éligibilité

Sont éligibles à la fonction de DDFPT **tous les enseignants titulaires** :

- Dont les compétences correspondent ou se rapprochent de celles décrites dans le référentiel métier de la circulaire DGRH ci-dessus référencée
- Justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins 5 années pleines et entières dans l'enseignement ou la formation (en tant qu'enseignant contractuel ou en tant que titulaire ; l'année de formation en tant que fonctionnaire stagiaire n'est pas prise en compte)

1.2 Modalités de candidature

Les candidats à cette fonction devront constituer un dossier de candidature comprenant :

- Un curriculum vitae
- Une lettre de motivation, adressée à monsieur le Recteur de l'académie de Versailles, sous couvert du chef d'établissement d'exercice
- Un rapport d'inspection récent
- Un document dans lequel sont consignés les éléments d'un projet relatif à l'exercice des fonctions de DDFPT

Le dossier de candidature devra être déposé via le lien suivant :

acver.fr/colibrisdpe



2. EXAMEN DES CANDIDATURES

La maîtrise des compétences attendues d'un DDFPT est évaluée par une commission académique placée sous la responsabilité du Recteur d'académie, dans le cadre d'un dispositif d'habilitation.

La commission est composée d'un représentant du Recteur qui en assure la présidence, de membres issus des corps d'inspection, de personnels de direction, et de DDFPT titulaires de la fonction. Elle est divisée en quatre sous-commissions organisées par secteur d'activité :

- Secteur industriel
- Secteur STL – STMS – SBSSA – biotechnologies
- Secteur tertiaire
- Secteur hôtellerie-restauration

Les sous-commissions examinent préalablement les dossiers de candidature, en réalisent une première sélection et reçoivent en entretien les candidats retenus afin de valider leur maîtrise des compétences attendues.

Les candidats dont l'habilitation arrive à échéance au 31 août 2026 doivent en demander le renouvellement.

La commission académique arrête la liste définitive des candidats habilités aux fonctions de DDFPT.

3. AFFECTATION

Les candidats reconnus aptes à exercer les fonctions de DDFPT sont inscrits sur une liste d'habilitation pour une durée de trois ans et, selon les cas :

- Pourront être affectés pour une année probatoire sur un poste dans le cadre du mouvement spécifique national
- Pourront assurer de manière temporaire la fonction de DDFPT sur un poste libéré après le mouvement
- Seront retenus comme candidats potentiels au mouvement pour les années suivantes, auquel ils devront confirmer leur participation

Au-delà de trois années sans possibilité d'affectation à titre probatoire sur un poste de DDFPT, le candidat inscrit sur la liste d'habilitation devra à nouveau faire acte de candidature pour être inscrit sur la nouvelle liste d'habilitation.

Le maintien dans la fonction de DDFPT est prononcé par le Recteur à la fin de l'année probatoire, sur la base d'un rapport d'activité relatif à l'année écoulée rédigé par le DDFPT et à l'issue d'un entretien d'évaluation réalisé conjointement par le corps d'inspection compétent et le chef d'établissement.

4. CALENDRIER

18 juin 2025 De 13h15 à 17h	Réunion d'information aux missions de DDFPT et à l'habilitation au rectorat (salle Ginette Kolinka)
10 septembre 2025 De 13h15 à 17h	Réunion d'information aux missions de DDFPT et à l'habilitation au rectorat (salle Ginette Kolinka)
10 septembre au 10 octobre 2025 (12h)	Envoi du dossier de candidature complet, via le lien susmentionné.
13 octobre au 17 octobre 2025	Etude des dossiers par les quatre sous-commissions académiques
17 octobre 2025	Envoi des convocations aux candidats retenus pour un entretien
Du 3 novembre au 7 novembre 2025	Sessions d'entretien par les sous-commissions académiques
12 novembre 2025	Tenue de la commission académique d'habilitation
13 novembre 2025	Publication sur le site de l'académie de Versailles des listes d'habilitation à exercer les fonctions de DDFPT

Vous trouverez ci-dessous les liens de pré-inscription aux réunions d'information aux missions de DDFPT et à l'habilitation :

- ✓ 18 juin 2025 de 13h15 à 17h - Salle Ginette Kolinka au rectorat de Versailles (78)

Dispositif 24A0254763 : Publié jusqu'au 14/05/2025 (date de fin des inscriptions)

<https://extranet.ac-versailles.fr/sofia-fmo-acad/default/session/preregistrationadd/globalSessionId/43682/tab/trainee/pill/individualTrainingPlan/infos/94863|01|S1|2025-06-18 13:15:00|2025-06-18 17:00:00>

- ✓ 10 septembre 2025 de 13h15 à 17h - Salle Ginette Kolinka au rectorat de Versailles (78)

Dispositif 24A0254763 : Publié jusqu'au 14/05/2025 (date de fin des inscriptions)

<https://extranet.ac-versailles.fr/sofia-fmo-acad/default/session/preregistrationadd/globalSessionId/43683/tab/trainee/pill/individualTrainingPlan/infos/94863|02|S1|2025-09-10 13:15:00|2025-09-10 17:00:00>

Les personnels intéressés par la formation du 10 septembre 2025 et ne s'étant pas inscrits avant le 14 mai 2025 auront la possibilité de le faire ultérieurement, lors de l'ouverture du plan académique de formation 2025-2026. La présente circulaire sera modifiée pour leur permettre d'avoir accès au lien de pré-inscription.

Je vous remercie de bien vouloir assurer une large communication de la présente circulaire auprès des personnels enseignants placés sous votre autorité.

Pour le Recteur et par délégation
La secrétaire générale d'académie adjointe - DRH
Nathalie LAWSON